Education à la citoyenneté. La nouvelle donne

Intervention Jean-Claude RICHEZ, responsable de l'Unité de la recherche, des études et de la formation à l'INJEP (Haut commissariat à la jeunesse)

Forum jeunesse 2009, Conseil général des Hauts de Seine, Villeneuve la Garenne le 4 février 2009.

Une nouvelle donne : en quoi ? parce que je pense qu'aujourd'hui la question de la citoyenneté et de l'éducation à la citoyenneté ne se pose plus dans les mêmes termes qu'hier, que nous sommes dans un contexte nouveau dont je voudrais préciser les termes.

Pendant longtemps Ecole et citoyenneté se sont largement conjugués. L'école de Jules Ferry a d'abord été conçue comme une entreprise citoyenne construite dans le contexte tout à fait particulier de la défaite de 1870. Nous avions été écrasé par l'Allemagne, par son armée, mais aussi parce que derrière elle il y avait l'instituteur prussien.

Cette entreprise citoyenne qu'était l'école ferryste trouvait son prolongement naturel dans le service militaire conçu aussi comme école de la citoyenneté avec une sorte de partage des rôles : à l'école l'enseignement théorique, à l'armée les exercices pratiques.. L'école fournissait le cadre symbolique et les contenus l'armée le cadre d'expérience. Cet état d'esprit était à l'époque parfaitement résumée par la devise de la Ligue de l'enseignement qui joua on le sait un rôle non négligeable dans la mise en place du nouveau système éducatif : « par le livre et par le glaive ».

L'éducation à la citoyenneté certes ne peut pas être totalement découplée de l'école. Circulaires, notes de service sont là pour nous le rappeler. Une note par exemple du 12/11/2004 rappelait que celle-ci faisait « partie intégrante des missions de l'école, elle constitue un apprentissage en termes de connaissance et de valeurs mais aussi de pratiques et de comportement »¹. Plus prés de nous dans le cadre de la redéfinition des missions de l'école primaire il a été intégrée comme l'un des piliers fondamentaux du socle commun comme partie des « compétences sociales et civiques ». Il s'agit de préparer l'élève à la vie de citoyens, objectifs : « favoriser la compréhension d'une démocratie vivante par l'acquisition des principes et des principales règles qui fondent la République » (Eduscol)².

L'école est espace d'éducation à la citoyenneté :

- comme espace privilégié d'apprentissage du vivre ensemble, à travers le rassemblement dans la classe d'enfants venant d'horizons différents, c'est ce qui fait toute l'importance de la mixité sociale de l'école
- comme espace d'apprentissage des termes de la définition de l'intérêt général, au delà des points de vue particulier, à travers la confrontation des points de vue, le débat, la délibération, l'examen critique pour définir le bien commun
- comme espace d'acquisition de la connaissance des institutions de la République et de l'histoire.

¹ Note de service du Directeur de l'enseignement scolaire (DESCO), « Education à la citoyenneté » dans **Bulletin officiel de l'éducation nationale**, n°43 du 25 novembre 2004 ² Eduscol, **Socle commun de connaissance et de compétences**, http://eduscol.education.fr/D0231 soclepilier6.htm

L'école est espace d'éducation à la citoyenneté mais elle n'en a pas le monopole. Une véritable éducation à la citoyenneté doit savoir mobiliser l'ensemble des acteurs éducatifs, elle ne relève pas seulement de la transmission de savoirs scolaires. Elle relève tout autant de l'éducation formelle, dans le cadre de l'école, comme non formelle, en dehors du cadre de l'école, voire informelle, situations d'apprentissage en dehors de toutes finalités pédagogiques. L'éducation à la citoyenneté est fondamentalement une mission qui doit être partagée entre l'ensemble des acteurs éducatifs.

La prise en compte de la dimension non formelle de l'éducation à la citoyenneté est un enjeu fondamental dans la société d'aujourd'hui. Nous pouvons distinguer un certain nombres de raisons :

- Parce que d'abord on ne peut pas tout attendre de l'école, on lui demande trop, elle crée trop d'attentes et notre système scolaire implose. Les travaux de comparaison internationale menés autour des performances des systèmes éducatifs sont meilleures lorsque l'école sait faire place à d'autres acteurs éducatifs, à l'éducation non formelle. Le renversement de situation opéré par la Finlande est à ce sujet exemplaire.
- Parce que les modes de transmission et d'apprentissage se sont modifiés et que l'expérimentation occupe une place de plus en plus importante dans les apprentissages. La cité de ce point de vue apparaît comme un champ privilégié pour développer des expériences mettant en jeu la citoyenneté. C'est le sens même des politiques de participation dont relève les conseils de jeunes. La multiplication des espaces de participations multiplient les opportunités pour les jeunes d'acquérir des compétences citoyennes à travers la mise en œuvre d'initiatives, de projets, d'association à la décision publique. Cette participation n'a évidemment de valeur éducative que si elle est réelle : si l'on donne la parole aux jeunes, on les écoute et on prend en compte leur point de vue ou au moins on en débat conformément aux principes démocratiques. Parce que la citoyenneté surtout un savoir pratique mobilisant largement des savoirs d'usage.
- Parce que les jeunes ne sont plus ce qu'ils étaient, qu'ils sont autonomes de façon de lus en plus précoce, qu'ils sont reconnus aujourd'hui comme sujets de droits définis dans la Déclaration internationale des droits de l'enfant dont notre pays est signataire. Parce que les jeunes participent, s'engagent de façon différente que les générations qui les ont précédées, plus en fonction de grandes valeurs a priori, on peut le regrette, ce qui ne qui ne veut pas dire qu'elles ne sont pas un enjeu, mais autour de notions simples comme celle d'utilité, « être utile » est aujourd'hui la grande bannière de ralliement de la jeunesse. Derrière cette quête d'utilité l'attachement aussi au respect, à l'égalité, à la solidarité. L'ensemble de ces éléments s'exercent naturellement et plus facilement hors du cadre scolaire.
- Parce qu'enfin la notion même de citoyenneté a évolué. De façon classique la citoyenneté se définissait à travers l'exercice des libertés fondamentales (presse, expression, rassemblement, association), la participation politique (droit de vote, éligibilité et plus récemment de droits sociaux. Aujourd'hui la citoyenneté se définit aussi et surtout à travers la volonté d'être acteur, acteur d'engagement multiformes répondant à son idéal propre et comme co-producteur de la société à travers ses

engagements comme acteur. Notre société et en particulier les jeunes aspirent à une démocratie plus participative..

Nouvelle donne donc, dont nous venons ici d'esquisser rapidement les contours. Est-elle cependant si nouvelle ?Relisons le Protagoras de Platon qui traite de l'art de gouverner où il explique que c'est un savoir qui n'est pas transmissible et qu'il faut en vue de la survie de la cité, que tous ceux qui participent aux délibérations publiques, les citoyens en quelque sorte, ne peuvent l'apprendre qu'en l'exerçant, qu'en fait on ne sait pas au juste en quoi il consiste, bien qu'il s'agisse là de la plus nécessaire des sciences qui soient.

Bibliographie

BIER B., ROUDET B, (coord), Citoyenneté, identité, nouvelles figures de la citoyenneté et formes actuelles de l'engagement des jeunes, INJEP, Marly le roi, 1996

La citoyenneté : héritage ou invention ? Ville Ecole Intégration, n°118, septembre 1999.

BECQUET V., DE LINARES D., Quand les jeunes s'engagent. Entre expérimentation et constructions identitaires, L'Harmattan, Collection Débats / Jeunesses, Paris, 2006.

SCP Communication, 15-35 ans : les individualistes solidaires, Fondation de France, Paris, 2007

BIER B., LE BRETON J., **Education et citoyenneté**, Cahiers de l'action n)16, INJEP, Marly le roi, 2007